

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 mars 2010

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir Mme METGE) - M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme LÉMOUZY (pouvoir Mme BIOT) - M. BERTHIER (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme JUBAN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir Mme GAUTHIE)  
**Membres absents** :

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Extension de l'offre de garde péri-scolaire à la pause méridienne - Expérimentation**

Madame Trouwborst, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité souhaite développer un projet tendant à augmenter l'offre de garde péri-scolaire proposée lors de la pause méridienne.

Cette orientation part de deux constats : d'une part, un certain nombre de restaurants scolaires arrivent à saturation alors que le nombre de convives ne cesse d'augmenter chaque année ; d'autre part, certains parents demandent des modes de garde plus souples afin de mieux concilier vie professionnelle et familiale, et de pouvoir déjeuner avec leur(s) enfant(s).

C'est à la demande des familles de l'école Mansart qu'elle a été initiée avec le lancement d'une expérimentation durant l'année scolaire 2008-2009. Elle a également été testée à l'école Dampierre courant juin 2009. Aujourd'hui, toujours à la demande des familles, l'expérimentation est maintenue à l'école Mansart. Les premiers résultats sont plutôt encourageants puisqu'environ 25% des familles utilisant cette offre de garde n'inscrivent plus leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire.

Il s'agit de donner la possibilité aux parents qui le souhaitent de venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école jusqu'à 12 h 30 (au lieu de 11 h 50 actuellement) ou de le(s) déposer à partir de 13 h 30 (au lieu de 13 h 50). Le principe retenu est un coût constant pour la Ville.

Cette première étape encourageante ne permet cependant pas d'apprécier précisément l'impact, du fait d'un service gratuit et d'un échantillon restreint. Il est donc proposé d'élargir le périmètre des écoles concernées et d'introduire une tarification, dans les conditions suivantes.

## Établissements concernés

Il est proposé de poursuivre l'expérimentation à l'école Mansart et de l'étendre à quatre autres établissements : les écoles Turgot et Petit-Bernard, dont les restaurants sont saturés, ainsi que les écoles Château de Pouilly et Champs-Perdrix.

Le choix de ces écoles résulte du besoin d'obtenir des données sur des quartiers diversifiés : centre-ville pour l'école Turgot, quartier jeune et dynamique avec de nombreux parents actifs pour la Toison d'Or et

quartier relevant du programme de cohésion sociale pour la Fontaine d'Ouche. Il est à noter que les parents d'élèves de l'école Petit-Bernard ont demandé la mise en place d'un tel dispositif lors du dernier conseil d'école.

De plus, grâce à ces données multiples, l'impact sur l'organisation technique et la gestion du personnel pourra être mieux évalué.

## Public visé

Dans le prolongement de l'expérimentation menée aujourd'hui à l'école Mansart, il pourrait être envisagé de cibler les élèves des classes élémentaires et maternelles, y compris ceux qui ne déjeunent pas au restaurant.

Cette orientation permettrait de mesurer correctement le pourcentage de bénéficiaires, et ainsi d'estimer les bénéfices que la Ville pourrait réaliser (économies sur le nombre de repas servis, libération de places en restauration). Elle correspond également à un objectif d'égalité d'accès au service public.

## Créneaux proposés

Afin de ne pas nuire à la qualité de vie de l'enfant, les parents ne pourraient choisir qu'un seul créneau de garde : soit de 11 h 50 à 12 h 30, soit de 13 h 30 à 13 h 50.

## Tarifification

Un prix d'1 € par séance par garde et par enfant, ou un forfait de 10 € par mois, serait demandé aux familles ; cette somme permettrait d'offrir ce nouveau service sans dépense supplémentaire pour la Ville.

L'application du taux d'effort n'est matériellement pas possible pour ces expérimentations. Toutefois, à terme, en cas de généralisation du dispositif, un tarif calculé sur cette base pourrait être envisagé.

Les inscriptions seraient prises à partir de début mai, en même temps que les inscriptions à la restauration scolaire 2010-2011. Une information devrait donc être réalisée en direction des familles concernées dès la mi-avril, notamment par le biais des conseils d'école.

Les expérimentations débuteraient à la rentrée scolaire de septembre 2010 pour se dérouler sur la totalité de l'année scolaire 2010-2011.

Un bilan serait réalisé tous les deux mois, à chaque rentrée de vacances scolaires, dans la perspective d'une éventuelle généralisation à la rentrée de septembre 2011 en cas d'évaluation positive.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'expérimentation de l'extension de l'offre de garde péri-scolaire à la pause méridienne durant l'année scolaire 2010-2011, dans les conditions proposées ;

2 - dire que cette expérimentation concernera les groupes scolaires Mansart, Turgot, Petit-Bernard, Château de Pouilly et Champs-Perdrix ;

3 - décider de créer un tarif unique et forfaitaire qui serait, au choix des familles, d'1 € par séance par garde et par enfant, ou de 10 € par mois ;

4 - m'autoriser à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions ;

5 - prendre acte que cette expérimentation donnera lieu à l'élaboration d'un bilan qui sera présenté au Conseil Municipal avant toute éventuelle proposition d'extension du dispositif.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 AVR. 2010



PUBLIÉ LE 7.04.2010